

AUDIT & COMPTABILITÉ DE TOURAINE

FRANÇOIS CHAUVINEAU & ASSOCIÉS

28 B 35
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

13 AVR. 2011

GREFFE

3102092

SARL AFT
MICROMACINAZIONE FRANCE
RUE DES TERRES BLANCHES
PARC INDUSTRIEL OUEST
37 110 CHATEAU RENAULT

5, place Jean-Jaurès
37000 TOURS
Tél. 02 47 61 06 00
Fax 02 47 61 66 77

contact@audit-comptabilite.fr
www.audit-comptabilite.fr

Société d'Expertise
Comptable et de
Commissariat
aux comptes

Inscrite au tableau de
l'Ordre des Pays de Loire
et à la Compagnie
Régionale d'Orléans



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE
« SARL AFT MICROMACINAZIONE FRANCE »
EN SOCIETE
« SAS AFT MICROMACINAZIONE FRANCE »**

**MONTANT DES CAPITAUX PROPRES
ET SITUATION DE LA SOCIETE TRANSFORMEE
SARL AFT MICROMACINAZIONE FRANCE**

Madame, Messieurs les associés de la société SARL AFT MICROMACINAZIONE
FRANCE,

En exécution des missions de commissaire à la transformation et de commissaire aux comptes qui nous ont été confiées, et en application des dispositions des articles 224-3 et 223-43 du Code du commerce, nous avons établi le présent rapport.

Nous vous faisons connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés. Nous prononçons une conclusion sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, ainsi que sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Nous analysons les avantages particuliers stipulés. Nous vérifions que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous avons analysé la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

CONCLUSION

A) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

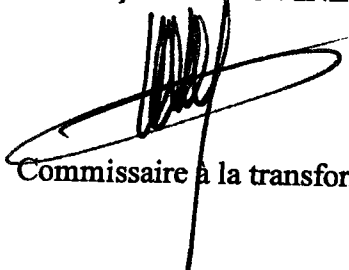
B) Notre synthèse de l'analyse sur la situation de la société est la suivante :

- L'activité de la société reste très soutenue. Le savoir-faire de l'entreprise fidélise la clientèle et accroît son marché ;
- La situation financière est bonne, avec des excédents de trésorerie ;
- Le résultat de l'exercice 2011 est sur une tendance positive dès le premier trimestre d'activité.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Tours, le 9 avril 2011

François CHAUVINEAU



Commissaire à la transformation